

RÉPLIQUE À UNE RÉPONSE ou RÉPLIQUE À UNE RÉPONSE ET À UNE REQUÊTE

(Même titre que celui de la formule 70A)

RÉPLIQUE À UNE RÉPONSE

(ou)

RÉPLIQUE À UNE RÉPONSE ET À UNE REQUÊTE

(Utilisez les paragraphes numérotés pertinents.)

1. Le (La) requérant(e) reconnaît les allégations faites aux paragraphes _____ de (la réponse) (la réponse et de la requête).
2. Le (La) requérant(e) nie les allégations faites aux paragraphes _____ de (la réponse) (la réponse et de la requête).
3. (Le) (La) requérant(e) n'a aucune connaissance des allégations faites aux paragraphes _____ de (la réponse) (la réponse et de la requête).

(Précisez les allégations de fait substantiels sur lesquels est basée la réplique. Utilisez un paragraphe différent pour chaque allégation en le numérotant à la suite de l'ordre numérique déjà établi.)

Date

(Signature de l'avocat[e])

(Nom de l'avocat[e])

(Nom du cabinet d'avocats)

(Adresse)

(N° de téléphone)

(N° de télécopieur)

(Adresse électronique)

DESTINATAIRE : (Nom et adresse de
l'intimée[e] ou de son
avocat[e])